



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIREN : 519 655 997

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 9.4 à 9.6 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret et Lyon, le 28 mai 2026

Jérôme EUSTACHE

Associé

Paul-Armel JUNNE

Associé



RAPPORT DES COMPTES ANNUELS 2025 FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2025			Exercice 31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciation (à déduire)	Net	Net
	Immobilisations incorporelles	5.330	2.894	2.435	2.698
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques	5.222	2.894	2.328	2.698
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	107	-	107	-
	Immobilisations corporelles	21.172	12.847	8.325	9.012
	Terrains	1.401	-	1.401	1.401
	Constructions	6.730	3.205	3.524	3.524
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.190	1.815	375	631
	Autres immobilisations corporelles	10.840	7.827	3.013	3.449
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	11	-	11	7
	Immobilisations financières	5.503	-	5.503	1.587
	Participation et créances rattachées	5	-	5	5
	Autres titres immobilisés	4.584	-	4.584	522
	Autres immobilisations financières	914	-	914	1.060
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	32.005	15.742	16.263	13.298
	Stocks et en-cours	222	-	222	305
	Avances et acomptes versés sur commande	41	-	41	56
	Créances Bailleurs de fonds	75.351	-	75.351	94.831
	Créances groupe	7.706	-	7.706	15.674
	Autres créances	12.251	63	12.188	12.103
	Charges constatées d'avance	626	-	626	797
	Avances missions	7.514	158	7.356	12.856
	Valeurs mobilières de placement	35.039	-	35.039	17.779
	Disponibilités	39.460	-	39.460	27.631
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	178.211	221	177.989	182.031
	Écarts de conversion actif	1.440	-	1.440	796
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	211.656	15.963	195.693	196.125

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise		13.556	13.556
Fonds propres statutaires		13.556	13.556
Fonds propres avec droit de reprise		2.541	2.541
Fonds propres statutaires		2.541	2.541
Réserves		32.066	29.978
Réserves		29.978	29.713
Excédent ou déficit de l'exercice		2.088	265
Situation nette (sous total)		1.259	1.737
Subventions d'investissement		1.259	1.737
TOTAL DES FONDS PROPRES		49.422	47.811
Fonds dédiés		2.531	1.722
TOTAL DES FONDS DEDIES		2.531	1.722
Provisions pour risques		4.556	2.660
Provisions pour charges		4.391	2.768
TOTAL DES PROVISIONS		8.947	5.428
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		31	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1.469	1.618
Dettes fiscales et sociales		12.726	15.855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Dettes bailleurs de fonds		10.933	10.389
Dettes groupe		2.906	3.224
Autres dettes		10.027	10.611
Produits constatés d'avance		96.447	97.462
TOTAL DES DETTES		134.539	139.188
Écarts de conversion Passif		254	1.976
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF		195.693	196.125

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION :	212.584	246.048
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services :	-	-
• Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-
• Ventes de prestations de services	33	94
dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs :	-	-
• Concours publics et subventions d'exploitation	948	1.150
• Versements financements organismes publics nationaux	99.874	134.661
• Versements financements organismes publics internationaux	53.571	53.777
• Versements financements organismes nationaux privés	7.654	8.102
• Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	-	-
• Contributions financières	-	-
Contributions financières d'autres organismes	285	315
Quotes-parts de générosité reçues	44.071	39.921
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3.356	3.280
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	450	-
Utilisations des fonds dédiés	840	2.257
Production stockée	-	-
Production immobilisée	102	8
Autres produits	1.398	2.485
CHARGES D'EXPLOITATION :	209.239	246.399
Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	-	1
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	51.048	63.804
Aides financières versées par l'entité	52.742	62.806
Impôts, taxes et versements assimilés	2.361	3.143
Salaires	75.610	89.159
Cotisations sociales	15.977	19.711
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1.631	1.968
Dotations aux provisions	6.857	3.437
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	90	-
Reports en fonds dédiés	1.650	1.382
Autres charges	1.273	989
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3.344	(351)

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
	PRODUITS FINANCIERS :	2.184	2.397
	Produits financiers de participations	-	-
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	1.700	1.283
	Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
	Différences positives de change	474	1.114
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10	-
	CHARGES FINANCIÈRES :	3.161	1.558
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Intérêts et charges assimilées	2	-
	Différences négatives de change	3.159	1.558
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
2. RÉSULTAT FINANCIER		(976)	838
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts		2.368	487
	Produits exceptionnels	-	167
	Charges exceptionnelles	-	181
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-	(14)
Participation des salariés aux résultats		-	-
Impôts sur les bénéfices		280	208
EXCÉDENT OU DÉFICIT		2.088	265

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

(en milliers d'euros)	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Dons en nature	315	242
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	25	19
TOTAL DES PRODUITS	340	261
Secours en nature	42	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestation en nature	273	237
Personnel bénévole	25	23
TOTAL DES CHARGES	340	261

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	2
BILAN PASSIF.....	3
COMPTE DE RÉSULTAT.....	4
COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE).....	5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	6
1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU HI.....	8
2. FAITS SIGNIFICATIFS.....	12
2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE.....	12
2.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE.....	12
2.3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE LA CLOTURE.....	17
3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	17
3.1. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES COMPTES ANNUELS.....	17
3.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE COMPTABLE.....	17
3.3. MÉTHODE COMPTABLE DES FINANCEMENTS INSTITUTIONNELS.....	18
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF.....	19
4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	19
4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	19
4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	21
4.4. STOCKS.....	22
4.5. CRÉANCES.....	22
4.6. DISPONIBILITÉS.....	25
4.7. ÉCARTS DE CONVERSION.....	25
5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF.....	26
5.1. FONDS PROPRES.....	26
5.2. FONDS DÉDIÉS.....	27
5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	29
5.4. ÉCHÉANCE DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	30
6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	32
6.1. DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	32
6.2. DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	32
6.3. RÉSULTAT FINANCIER.....	33
6.4. ÉLÉMENTS CONCERNANT LE RÉSEAU FÉDÉRAL.....	33
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	34
7.1. ENGAGEMENTS DONNÉS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE.....	34
7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS POUR PASSIFS SOCIAUX LATENTS.....	35
7.3. ENGAGEMENTS REÇUS.....	35
8. AUTRES INFORMATIONS.....	35
8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE.....	35
8.2. RÉGIME FISCAL.....	36
8.3. INSTITUT HI.....	36
8.4. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION.....	37
8.5. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION.....	37
8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	38
9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	39
9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	39
9.2. TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU CROD.....	41
9.3. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.....	42
9.4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES DU CROD ET DU CER.....	44
9.5. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS.....	44
9.6. LES RESSOURCES.....	47
9.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES.....	49
10. DÉTAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS.....	50
11. ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025.....	52

1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU HI

Une mission de solidarité internationale

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Handicap International est colauréat du prix Nobel de la paix, en 1997, pour son action au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel. Depuis 1999, l'organisation dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies.

En 2008, le prix Nansen salue le travail des démineurs réalisé dans les projets d'action contre les mines au Sud-Liban.

En 2011, le prix humanitaire Conrad N. Hilton est décerné à l'association pour l'ensemble de son engagement auprès des personnes handicapées vivant dans des situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou des catastrophes naturelles.

À l'occasion de ses 35 ans, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis quarante ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, que de développement. Dès que cela est possible, HI travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Dans 58 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, auprès des populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs**Humanité**

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral HI

Créé en 2009, il regroupe la Fédération, huit Associations Nationales. L'Institut HI créé en 2015 a intégré ce réseau HI. Un bureau en Autriche créé en 2019 a également intégré ce réseau HI.

Sa structuration sous forme de fédération et d'associations nationales, unique dans la sphère humanitaire, lui permet de réaffirmer sa capacité à mobiliser des moyens humains et financiers pour une cause collective : la lutte contre les injustices faites aux populations les plus vulnérables.

La Fédération HI assure la cohésion du réseau, la cohérence d'action et la stratégie globale et porte la mise en œuvre des missions sociales communes au réseau fédéral.

Les Associations Nationales membres du réseau sont : France (1982, association fondatrice), Belgique (1986), Suisse (1996), Luxembourg (1997), Allemagne (1998), Royaume-Uni (1999), Canada (2003), États-Unis (2006).

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération HI, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financements publics et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.
- En réalisant, à titre accessoire, des prestations de services à destination des organisations et personnes de toutes nature, intéressées par les expertises que la Fédération a développées dans ses domaines de compétences précitées.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « Réseau Fédéral »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;
- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;

- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'action suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;
- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;

- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral ; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales ; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. FAITS SIGNIFICATIFS

2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

- Nous avons reçu en janvier 2025 par le Gouvernement Américain des « Executive Orders » nous indiquant qu'une part significative de nos contrats bailleurs américains allaient être arrêtés. Pour l'autre partie de nos contrats américains, nous avons reçu l'autorisation de continuer nos activités.
- La Fédération Handicap International a signé le 25 avril 2025 une promesse de vente de son siège social actuel. La vente sera réalisée en parallèle du déménagement vers le nouveau siège fin 2026 début 2027.

2.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE

- Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis en appliquant le règlement comptable ANC 2022-06 et le règlement ANC n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Les incidences significatives du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06 sont les suivantes sur les comptes annuels :
 - Le règlement 2022-06 a revu la définition du résultat exceptionnel. Désormais, les éléments du résultat exceptionnel sont les seuls produits et charges directement liés à un événement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances. Les produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont classés en produits d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 s'ils ne sont pas liés à un événement majeur et inhabituel. Ils s'élèvent à 450 k€ au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ils s'élevaient à 117 k€ classés en produits exceptionnels. Conformément au règlement 2022-06, le résultat exceptionnel 2024 ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont classées en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 si elles ne sont pas liées à un événement majeur et inhabituel. Elles s'élèvent à 90 k€ au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, elles s'élevaient à 96 k€ classées en charges exceptionnelles. Conformément au règlement 2022-06, le résultat exceptionnel 2024 ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition.

- Le règlement n°2022-06 modifie la présentation des états financiers et inclut les subventions d'investissement dans la rubrique des concours publics et subventions d'exploitation pour 948 K€ dont 909 K€ correspondent à des subventions d'investissement. Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice 2024 selon le nouveau modèle, les subventions d'investissement ont été reclassées pour 1.042 K€ d'autres produits en concours publics et subventions d'exploitation. Les concours publics et subvention d'exploitation s'élevaient à 109 K€ dans les comptes publiés du 31 décembre 2024. Ils s'élèvent à 1 150 K€ dans les comptes retraités du 31 décembre 2024.

Dans la mesure où des reclassements ont été opérés dans les états financiers 2024, le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés ici séparément.

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
		Brut	Amortissements et dépréciation (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles	5.142	2.444	2.698	3.069
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	5.142	2.444	2.698	2.026
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	1.043
	Immobilisations Corporelles	21.905	12.893	9.012	9.423
	Terrains	1.401	-	1.401	1.401
	Constructions	6.730	3.205	3.524	3.622
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.368	1.737	631	569
	Autres immobilisations corporelles	11.400	7.951	3.449	3.694
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	7	-	7	137
	Immobilisations financières	1.587	-	1.587	1.663
	Participation et créances rattachées	5	-	5	4
	Autres titres immobilisés	522	-	522	522
	Autres immobilisations financières	1.060	-	1.060	1.136
Total I		28.635	15.337	13.298	14.155
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	305	-	305	108
	Avances et acomptes versés sur commande	56	-	56	37
	Créances Bailleurs de fonds	94.831	-	94.831	98.760
	Créances groupe	15.674	-	15.674	14.304
	Autres créances	12.121	18	12.103	10.125
	Avances missions	13.014	158	12.856	12.649
	Valeurs mobilières de placement	17.779	-	17.779	12.372
	Disponibilités	27.631	-	27.631	27.316
	Charges constatées d'avance	797	-	797	1.151
	Total II	182.207	176	182.031	176.821
Ecart de conversion actif (III)		796	-	796	930
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		211.638	15.513	196.125	191.906

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	13.556	12.876
	Fonds propres statutaires	13.556	12.876
	Fonds propres avec droit de reprise	2.541	3.221
	Fonds propres statutaires	2.541	3.221
	Réserves	29.978	29.713
	Réserves	29.713	20.762
	Excédent ou déficit de l'exercice	265	8.951
	Situation nette (sous total)	1.737	2.105
	Subventions d'investissement	1.737	2.105
	Total I	47.811	47.915
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	1.722	2.566
	Total II	1.722	2.566
PROVISIONS	Provisions pour risques	2.660	2.695
	Provisions pour charges	2.768	1.643
	Total III	5.428	4.338
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	31	31
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.618	1.439
	Dettes fiscales et sociales	15.855	13.977
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
	Dettes bailleurs de fonds	10.389	4.110
	Dettes groupe	3.224	2.589
	Autres dettes	10.611	10.122
	Produits constatés d'avance	97.462	104.611
	Total IV	139.188	136.878
	Ecart de conversion Passif (V)	1.976	209
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	196.125	191.906

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	-	-
	Ventes de biens et services :	-	-
	• Ventes de biens	-	-
	dont ventes de dons en nature	-	-
	• Ventes de prestations de services	94	454
	dont parrainages	-	-
	Produits de tiers financeurs :	-	-
	• Concours publics et subventions d'exploitation	109	33
	• Versements financements organismes publics nationaux	134.661	115.132
	• Versements financements organismes publics internationaux	53.777	57.638
	• Versements financements organismes nationaux privés	8.102	6.738
	• Ressources liées à la générosité du public	-	-
	Dons manuels	-	-
	• Contributions financières	-	-
	Contributions financières d'autres organismes	315	331
	Quotes-parts de générosité reçues	39.921	44.142
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3.280	4.426
	Utilisations des fonds dédiés	2.257	1.411
	Production stockée	-	(225)
	Production immobilisée	8	165
	Autres produits	3.526	3.588
Total I		246.050	233.833
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	1	-
	Variation de stocks	-	-
	Autres achats et charges externes	63.804	60.616
	Aides financières versées par l'entité	62.806	55.385
	Impôts, taxes et versements assimilés	3.143	2.502
	Salaires et traitements	89.159	82.892
	Charges sociales	19.711	18.162
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1.968	1.969
	Dotations aux provisions	3.437	1.644
	Reports en fonds dédiés	1.382	664
	Autres charges	989	495
Total II		246.399	224.330
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(351)	9.503

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)

COMPTES DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	-	-
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	1.283	1.108
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	1.114	422
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	Total III	2.397	1.531
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Intérêts et charges assimilées	-	10
	Différences négatives de change	1.558	1.787
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	Total IV	1.558	1.797
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		838	(266)
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		487	9.237
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50	34
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	117	58
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Total V	167	92
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85	111
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	96	16
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Total VI	181	127
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		(14)	(36)
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VII)		208	251
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		248.612	235.456
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)		248.347	226.505
EXCÉDENT OU DÉFICIT		265	8.951

2.3. ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ETABLIT LES COMPTES ANNUELS

Entité établissant les états financiers annuels	Fédération Handicap International
	Lyon
	N° SIREN : 519 655 997
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 138 Avenue des Frères Lumière 69008 LYON

3.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice de la Fédération Handicap International avec son établissement belge (COB) ont été établis selon la méthode suivante :

- Cumul des comptes sociaux des 2 entités
- Élimination des opérations réciproques
- Homogénéisation des retraitements comptables selon le PCG appliqué dans les comptes de la Fédération Handicap International

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 et règlement ANC n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art. 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans les règlements ANC n°2022-04 modifiant les règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08.
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentation des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03 ;

- Changement de méthode comptable : en l'application du règlement 2022-04, la présentation de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels à compter de 2023 constitue un changement de méthode résultant d'un changement de réglementation comptable.
- Les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

3.3. MÉTHODE COMPTABLE DES FINANCEMENTS INSTITUTIONNELS

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer principalement la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financement est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit, par le rapport financier lorsque celui-ci est réalisé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits correspond aux dépenses effectivement justifiées,
- Soit, par une évaluation des dépenses engagées dans la période de référence du contrat, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes.

Étant donné les délais d'instruction relativement longs de certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

Deux schémas comptables sont applicables pour la comptabilisation des financements institutionnels.

➤ **Cas des financements pour lesquels la Fédération HI est signataire :**

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé par la Fédération HI, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit, avec constatation en contrepartie d'une créance vis-à-vis du bailleur à l'actif du bilan.

À la clôture des comptes, le produit est ajusté aux dépenses réalisées sur l'exercice : la fraction de la subvention rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "Produits constatés d'avance bailleurs de fonds". La créance vis-à-vis du bailleur est quant à elle ajustée au cours de l'exercice sur la base des versements du bailleur.

➤ **Cas des financements pour lesquels les Associations Nationales du réseau HI sont signataires :**

Sachant que la mise en œuvre est effectuée par la Fédération HI, la part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée par les dépenses engagées par la Fédération HI. La totalité de la subvention est comptabilisée quant à elle au sein des associations nationales.

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques	5.142	-	92	12	5.222
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	200	(92)	-	107
TOTAL GÉNÉRAL	5.142	200	-	12	5.330

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels et de nos noms de domaine « Hi.org » et « Hi.fr ».

Les immobilisations incorporelles en cours sont principalement liées à 2 projets en cours sur la mise en place de Systèmes d'Information (SI gestion des donateurs, SI dématérialisation des factures fournisseurs).

4.1.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DUREE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques	1 à 10 ans	Linéaire	2.444	460	10	2.894
TOTAL GÉNÉRAL			2.444	460	10	2.894

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Construction 6 à 40 ans
- Installations et agencements 2 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 5 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau, audiovisuel et informatique 3 à 7 ans

- Mobilier et matériel électroménager 4 à 10 ans

Les investissements réalisés sur nos programmes sont uniquement les catégories suivantes avec un montant minimum de 1.500 euros. Ils sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Générateurs, groupes électrogènes, panneaux solaires 3 ans
- Équipements de transport (voiture, ambulance, camion...) 4 ans
- Serveurs 3 ans
- Photocopieurs et imprimantes 3 ans
- Machine de déminage 4 ans
- Équipements de construction 4 ans

Le reste des catégories est comptabilisé directement en charge.

Concernant le siège, le seuil des investissements est de 1.500 euros par investissement.

Dans les immobilisations corporelles, il est intégré l'achat des locaux de Handicap International à Lyon en date du 1^{er} juin 2014 pour un montant total de 8 M€ dont 1,4 M€ en catégorie « terrain ». Cet immeuble a été financé par un emprunt bancaire de 8 M€. L'emprunt est totalement remboursé depuis 2023.

À la suite de la décision du Conseil d'Administration de la Fédération Handicap International le 17 avril 2024 du déménagement et de la vente du bâtiment du siège social de Lyon, les investissements non déménageables ainsi que la structure du bâtiment ne sont plus amortis depuis cette date et ce jusqu'au déménagement car la valeur vénale des biens à la fin de leur durée de vie pour la Fédération est supérieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens en date du 17 avril 2024.

4.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations corporelles					
Terrains	1.401	-	-	-	1.401
Constructions	6.730	-	-	-	6.730
Installations techniques et outillage	2.368	59	-	236	2.190
Installations générales agencements et divers	3.357	-	-	47	3.310
Matériel de transport	6.610	400	-	843	6.167
Matériel de bureau et informatique	1.265	45	-	113	1.198
Autres immobilisations corporelles	167	-	-	3	165
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7	211	-	207	11
TOTAL GÉNÉRAL	21.905	715	-	1.448	21.172

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement d'achat de véhicules roulants pour la mise en œuvre des missions dans les différents programmes.

4.2.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DUREE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Constructions	6 à 40 ans	Linéaire	3.205	-	-	3.205
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire	1.737	295	217	1.815
Installations générales agencements et divers	2 à 20 ans	Linéaire	1.639	34	47	1.627
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire	5.174	662	818	5.018
Matériel de bureau et informatique	3 à 7 ans	Linéaire	981	110	71	1.020
Autres immobilisations corporelles	4 à 5 ans	Linéaire	156	7	1	163
TOTAL GÉNÉRAL			12.893	1.108	1.154	12.847

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En 2018, la Fédération HI a souscrit un contrat de capitalisation 100% en fonds euro de 500 K€ auprès de l'assureur CARDIF.

En 2025, la Fédération HI a souscrit un contrat de capitalisation en fonds euro de 2 millions d'euros auprès d'Oradea Vie. Elle a également souscrit un dépôt à terme Kerea pour 2 millions d'euros auprès d'Arkea d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 9 ans.

Ces placements s'inscrivent dans le cadre de la politique prudente de placement de l'organisation.

Ce poste est constitué également des dépôts et cautionnements versés par :

- Le Siège d'Handicap International pour un montant de 60 K€.
- Les programmes à l'étranger d'Handicap International pour un montant de 614 K€.

Les dépôts et cautionnements des programmes correspondent aux dépôts de garanties versés pour les locations des bureaux et des logements.

Il y a également des avances de trésorerie permanentes versées par la Fédération HI, en 2013, à certaines Associations Nationales et destinées à financer leur besoin en fonds de roulement en lien avec l'augmentation de l'activité de la collecte de fonds privés :

- Handicap International Canada 59 K€
- Handicap International USA 180 K€

Les autres participations correspondent à des titres de participation de la Coopérative Humanitaire Hulo pour 4 K€ ainsi que 99 parts sociales de la SCI HIMMO pour 1 K€.

4.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôts et cautionnements

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Autres participations	5	-	-	-	5
Prêts et autres immobilisations financières	1.582	4.063	-	147	5.498
TOTAL GÉNÉRAL	1.588	4.063	-	147	5.503

4.4. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Font exception à cette règle, les stocks de fournitures et matériaux relatifs à des abris réalisés par l'association sur les programmes, mais destinés à être attribués aux bénéficiaires à la fin du projet, de ce fait, ni la propriété, ni l'utilisation ne reviennent à l'association.

Par ailleurs, ces abris sont totalement financés par des bailleurs institutionnels. Ainsi, la totalité des dépenses relatives à ces constructions est enregistrée en charges et le financement correspondant en produits.

STOCKS ET EN-COURS (MONTANTS EN BRUT EN K€)	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières, approvisionnement	222	305
TOTAL GÉNÉRAL	222	305

Le stock est constitué principalement d'un stock de kits d'urgence pour un montant de 195 K€ brut et d'un stock d'unités de crédits d'un logiciel d'enquête pour les terrains qui s'élève à la fin de cet exercice à 19 K€ brut.

4.5. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non-recouvrement.

Ce poste intègre « les avances de trésorerie consenties au profit des programmes ». Ainsi, le total mentionné à la rubrique « Avances Missions » correspond au montant existant en trésorerie à la date de clôture de l'exercice pour l'ensemble des programmes. Bien que ce poste soit constitué par les liquidités disponibles dans chaque mission, ces sommes ne sont pas destinées à être récupérées par le siège de l'association mais seront justifiées par des dépenses futures et donc exclusivement utilisées dans le cadre de la mission. La présentation dans ce poste de bilan traduit donc l'indisponibilité de ces sommes pour le siège de l'association.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la méthode de conversion utilisée est la suivante :

- Les transferts effectués à l'étranger sont convertis selon le résultat du change effectué par la banque.

- L'ensemble des dépenses et recettes libellées en devise, font l'objet d'une conversion au taux InforEuro du mois de la dépense.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont converties sur la base du cours des devises en vigueur à la date de la clôture sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

4.5.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CRÉANCES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Autres immobilisations financières	5.503	-	5.503
Personnel et comptes rattachés	41	41	-
Autres créances avec les membres du réseau HI	7.706	7.706	-
Avances missions	7.514	7.514	-
Partenaires projets terrain	9.870	9.870	-
Bailleurs de fonds	75.351	75.351	-
Débiteurs divers	2.381	837	1.545
Charges constatées d'avance	626	626	-
TOTAL GÉNÉRAL	108.993	101.945	7.048

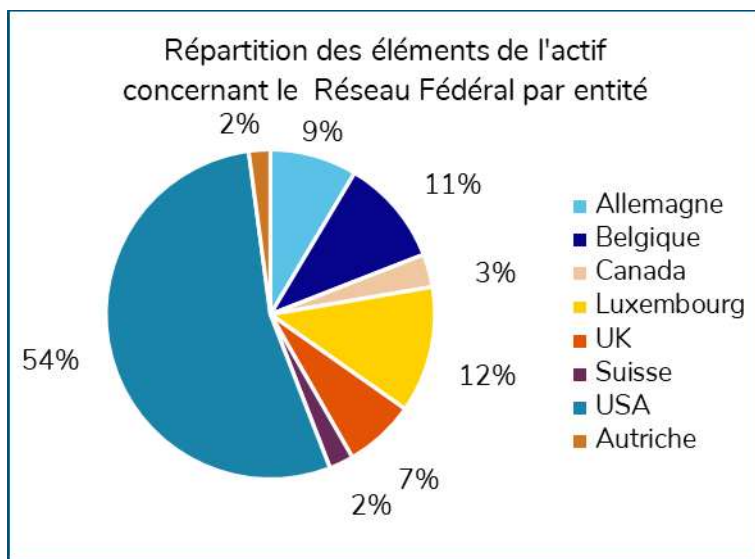
Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des créances avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an en ce qui concerne les bailleurs de fonds car l'encaissement des créances est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces créances pourrait être encaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine. Dans l'absence d'un échéancier d'encaissements, l'hypothèse à moins d'un an est retenue.

Dans les bailleurs de fonds, 3.955 K€ sont des créances bailleurs avec les membres du Réseau HI.

Dans les débiteurs divers, il est intégré les avances de fonds pour la SCI HIMMO pour 1.545 K€.

4.5.2. Les créances avec les membres du Réseau HI

	Total (K€)
Actif	11.661
Créances sur programmes Lyon	3.955
Créances sur programmes COB	-
Autres créances Lyon	7.638
Autres créances COB	68



Dans le graphique ci-contre, l'association nationale France ainsi que l'Institut HI n'apparaissent pas, car leur part représente moins de 1% du total.

4.5.3. Dépréciation des créances

Dépréciation des créances (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	176	63	18	221

4.5.4. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes et correspondantes pour l'essentiel à des dépenses de loyers, assurances dans nos programmes et de diverses maintenances, assurances et abonnements pour le siège.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses siège	172	198
Dépenses terrain	454	599
TOTAL GÉNÉRAL	626	797

4.5.5. Les produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs : avoirs à recevoir	-	-
Autres produits à recevoir	214	448
TOTAL GÉNÉRAL	214	448

Les autres produits correspondent principalement à des contrats de services dont le paiement intervient en fonction des jalons prévus aux contrats par les bailleurs de fonds.

4.6. DISPONIBILITÉS

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les écarts de conversions à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 666 « perte de change » ou 766 « gains de change ».

4.7. ÉCARTS DE CONVERSION

Les subventions perçues d'avance figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux Banque de France au 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion latents de ces subventions sont calculés par devise afin de déterminer une position de change par devise. Le résultat net entre les gains et les pertes latentes de chacune de ces devises est comptabilisé en écart de change actif pour les pertes de change et en écart de change passif pour les gains de change.

Une provision pour risque de change équivalente au montant des pertes latentes est comptabilisée le cas échéant.

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

5.1. FONDS PROPRES

5.1.1. Tableau de variation des fonds propres (TOTAL I)

VARIATION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	13.556				13.556
Fonds propres avec droit de reprise	2.541				2.541
Ecart de réévaluation					
Réserves affectées au projet associatif et fonds collectés auprès du public non utilisés	27.831	394			28.225
Fonds de réserve dédié à l'innovation	1.882	(129)			1.753
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	265	(265)	2.088		2.088
Situation nette	46.075		2.088		48.163
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1.737		(411)	66	1.259
Provisions réglementées					
TOTAL	47.811		1.677	66	49.422

Au cours de l'exercice 2010, la Fédération HI a octroyé des dotations en fonds propres au profit des associations nationales suivantes, qui sont assorties d'un droit de reprise dont les conditions sont définies à l'article 9 des traités d'apports de chacune des associations nationales :

- Handicap International Allemagne : 240 K€
- Handicap International Canada : 135 K€
- Handicap International Suisse : 455 K€

5.1.2. Affectation du résultat de l'exercice

L'excédent de l'exercice, de 265 K€ définitivement acquis au 31 décembre 2024 a été affecté après approbation de l'assemblée générale en juin 2025 en fonds affectés au projet associatif et fonds collectés auprès du public non utilisés pour 394 K€ et en diminution du fonds de réserve dédié à l'innovation pour 129 K€.

5.1.3. Subventions d'investissement

Ce poste est constitué par les subventions reçues et utilisées pour l'acquisition d'immobilisations dans les Programmes, qui ne sont alors pas comptabilisées en produits d'exploitation.

Ces subventions sont réintégrées au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.

Le profit ainsi constaté est inscrit en produit d'exploitation qui vient compenser l'amortissement correspondant.

Depuis l'exercice de 2020, les subventions sont calculées par immobilisation acquise dans nos Programmes en fonction du taux de financement de chacune.

Concernant l'antériorité (où les subventions étaient calculées avec un taux moyen de financement par année pour l'ensemble des acquisitions) aucun retraitement n'est opéré. Les taux seront identiques jusqu'à la fin des durées d'amortissement.

Subventions d'investissement (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice Montant global
		Augmentation	Diminution	
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	7.657	432	977	7.112
TOTAL I - MONTANT NOMINAL	7.657	432	977	7.112
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	5.921	843	911	5.853
TOTAL II - QUOTES-PARTS VIRÉES AU RÉSULTAT	5.921	843	911	5.853
SUBVENTION NETTE (I-II)	1.737	(411)	66	1.259

5.2. FONDS DÉDIÉS

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ».

L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<u>FONDS DEDIES CONTRATS :</u>							
UKRAINE (20220263)	8		8			0	
SYRIE (20230031)	36		36			0	
TOGO (20240183)	90		90			0	
IRAK (20240200)	7		4			4	
PROJET RECYCLEG (20240225)	39		39			0	
CAMBODGE (20240189)	48	5				52	
LIBAN (20240263)	70		70			0	
PROJET OPEN TELE REHABILITATION (20250013)	10		10			0	
CAMBODGE (20250033)		17				17	
PÉROU (20250051)		144				144	
BANGLADESH (20250079)		258				258	
BANGLADESH (20250085)		48				48	
EGYPTE (20250244)		5				5	
France (20250264)		24				24	
BANGLADESH (20250094)		278				278	
PAKISTAN (20250298)		100				100	
SRI LANKA (20260019)		100				100	
URGENCE CLIMATIQUE (20260068)		100				100	
CAMBODGE (20260051)		43				43	
RDC (20230090)		19				19	
<u>FONDS DEDIES PROGRAMMES :</u>							
UKRAINE	36		36			-	
MAROC		1				1	
<u>FONDS DEDIES PROJETS :</u>							
FONDS O'DONNEL (USA)	6		6			-	
LIBYE - Urgence	18					18	
MAROC - Earthquake emergency (G21_081)	204		46			158	
PALESTINE - Emergency response oct 2023 (J23_140)	142		37			105	
PALESTINE - Education in Emergencies for children	125	77				202	
PALESTINE - Rehabilitation, MHPSS, Protection, EORE in Gaza		32				32	
PALESTINE - Rehabilitation, MHPSS and P&O in Gaza		18				18	
PALESTINE - Mine action - risk education		118				118	
BÉNIN - Inclusive Education and Professional Development	20		20			-	
ÉGYPTE - Inclusive Livelihood	7		7			-	
MADAGASCAR – Mafonja	1	62				63	
MADAGASCAR – Hum Inclusive Anticipatory Action		10				10	
UKRAINE – Fostering Disability _ inclusive humanitarian response	35		9			26	
UKRAINE – community based health services	105		2			103	
UKRAINE – explosive ordnance risk education	58		58			-	
UKRAINE – protection		3				3	
COLOMBIE – land release	36		12			25	
RWANDA – inclusive education	6		5			1	

SYRIE – explosive ordonnance	39		29		10
LIBAN – emergency preparedness	68		21		47
LIBAN – sexual reproductive health		36			36
CYCLONE CHIDO	212	92			304
RECYCLEG	15		15		-
LEGS READAPTATION ET DEMINAGE	283		283		-
PHILIPPINES – typhoons emergency		8			8
MYANMAR – urgence		-			-
NEPAL – access to rehab and livelihood for children and women with disabilities		4			4
ETHIOPIE EQUAL 3D - Prosthetic and Orthotic devices with ED technology		15			15
UGANDA PETRA - 3D / Teleread project phase II		11			11
RDC - ECD - Nurturing care Kinshasa		22			22
TCHAD - SAHA WA TARBIA - Health and Educ resilience improv. project		1			1
TOTAL	1.722	1.650	841	-	2.531

5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.3.1. Tableau des provisions pour risques et charges

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES		FIN D'EXERCICE
			UTILISEES	NON UTILISEES	
Provisions pour perte de change	796	1.440		796	1.440
Autres provisions pour risques et charges	4.632	5.417	1.049	1.494	7.507
TOTAL GÉNÉRAL	5.428	6.857	1.049	2.290	8.947

Les dotations pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 2.033 K€ à des risques sur des financements bailleurs
- 2.942 K€ à des coûts liés à des fins de projets sur nos programmes
- 166 K€ à trois provisions pour risque
- 275 K€ à trois provisions pour charge notamment sur nos programmes et liées à des taxes

Les reprises utilisées et non utilisées pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 843 K€ à des risques de financement bailleurs terminés
- 748 K€ à la reprise des coûts sur des fins de projets sur nos programmes
- 104 K€ à des fins de provisions pour risque
- 847 K€ à des fins de provisions pour charge sur nos programmes et au siège

5.4. ÉCHÉANCE DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Emprunts, dettes établissement crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	31	31	
Fournisseurs et comptes rattachés	1.469	1.469	
Personnel et comptes rattachés	4.463	4.463	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7.438	7.438	
États et autres collectivités : impôts sur les bénéfices	-	-	
États et autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	7	7	
États et autres collectivités : autres impôts	818	818	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Dettes avec les membres du réseau HI	2.906	2.906	
Charges à payer terrains	6.202	6.202	
Partenaires projets terrains	1.612	1.612	
Bailleurs de fonds	10.933	10.933	
Produits constatés d'avance - Financement	96.332	96.332	
Autres dettes diverses	2.329	2.329	
TOTAL GÉNÉRAL	134.539	134.539	

Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des dettes avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an car le décaissement des dettes est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces dettes pourrait être décaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine. Dans l'absence d'un échéancier de décaissements, l'hypothèse à moins d'un an est retenue.

5.4.1. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs comptes rattachés	385	229
Dettes fiscales et sociales	6.843	10.611
Charges à payer terrains	6.202	5.690
Charges à payer siège	306	248
TOTAL GÉNÉRAL	13.736	16.778

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement notre personnel international et celui des sièges pour un montant de 5.459 K€ (RTT, CET, CP, Taxe sur les salaires...). Les autres dettes fiscales et sociales correspondent pour 875 K€ aux indemnités de fin de contrats à durée déterminées dues au personnel national

pour tous les contrats se terminant après cet exercice et pour 508 K€ aux indemnités de fin de contrats à durée indéterminées dues au personnel national.

Les charges à payer terrain se composent principalement des dépenses effectuées par nos partenaires et justifiées en début d'année suivante.

5.4.2. Les produits constatés d'avance

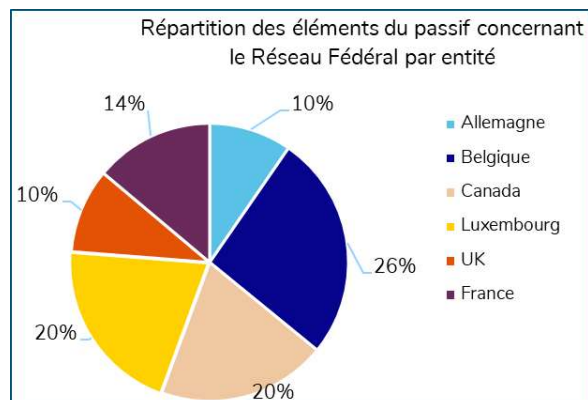
Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les subventions perçues d'avance, soit la quote-part des subventions incombant aux exercices futurs.

Lorsque les subventions octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « produits constatés d'avance subvention bailleurs ».

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Recettes siège et terrain	116	95
Recettes Financements bailleurs	96.332	97.367
TOTAL GÉNÉRAL	96.447	97.462

5.4.3. Éléments concernant le Réseau Fédéral

(en milliers d'euros)	Total
Passif	12.652
Dettes sur programmes Lyon	9.746
Dettes sur programmes COB	-
Autres dettes Lyon	1.662
Autres dettes COB	1.244



Dans le graphique ci-contre, les associations nationales Suisse, USA ainsi que le bureau HI Autriche et l'Institut HI n'apparaissent pas, car leur part représente moins de 1% du total.

6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de prestations de service pour 33 K€ et correspondent à des prestations sur nos terrains.
- Les concours publics et subventions d'exploitation pour 948 K€ dont 909 K€ correspondent à des subventions d'investissement. Le règlement n°2022-06 modifie la présentation des états financiers et inclut désormais les subventions d'investissement dans cette rubrique. Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice 2024 selon le nouveau modèle, les subventions d'investissement ont été reclassées pour 1.042 K€ d'autres produits en concours publics et subventions d'exploitation. Les concours publics et subventions d'exploitation s'élevaient à 109 K€ dans les comptes publiés du 31 décembre 2024. Ils s'élèvent à 1.150 K€ dans les comptes retraités du 31 décembre 2024.
- Le montant de 161.100 K€ correspond aux dépenses effectuées sur les terrains concernant nos contrats de financement avec les différents bailleurs institutionnels du réseau HI.
- Le montant de 44.356 K€ correspond aux dons collectés dont 44.071 K€ collectés par les associations nationales Handicap International et rétrocédés à la Fédération HI. Dons qui regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés, quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.
- Les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont classés en produits d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 s'ils ne sont pas liés à un évènement majeur et inhabituel. Ils s'élèvent à 450 K€ au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ils s'élevaient à 117 K€ classés en produits exceptionnels. Le règlement 2022-06 a revu la définition du résultat exceptionnel. Désormais, les éléments du résultat exceptionnel sont les seuls produits et charges directement liés à un évènement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances. Conformément au règlement 2022-06, le résultat exceptionnel 2024 ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition.
- Les autres produits correspondent pour :
 - 202 K€ de gain de change en lien avec l'activité en devise
 - 826 K€ à des notes de débours au sein du réseau HI
 - 342 K€ d'autres produits
 - 28 K€ de remboursements d'assurances

6.2. DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Le montant de 51.048 K€ d'autres achats et charges externes correspondent principalement à :
 - 7.969 K€ d'achats d'études et de prestation de services
 - 6.705 K€ d'achat de fournitures et d'équipements non immobilisés
 - 11.386 K€ de locations immobilières et autres locations
 - 4.032 K€ de contrats de maintenance, assurances et entretien
 - 1.403 K€ de frais d'honoraires
 - 1.196 K€ de publicité, support de communication
 - 9.739 K€ de frais de déplacements

- 1.530 K€ de frais postaux et télécommunication
 - 7.090 K€ de diverses charges dont principalement 833 K€ de notes de débours au sein du réseau HI, 2.596 K€ de personnel détaché à HI et 2.494 K€ de frais de réception et événements.
- Les aides financières versées par l'entité pour 52.742 K€ correspondent pour 46.776 K€ aux dépenses effectuées par nos partenaires ou versés directement à nos bénéficiaires pour les différents projets sur nos terrains et 5.946 K€ en soutien financier au réseau HI.
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont classées en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 si elles ne sont pas liées à un événement majeur et inhabituel. Elles s'élèvent à 90 K€ au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, elles s'élevaient à 96 K€ classées en charges exceptionnelles. Le règlement 2022-06 a revu la définition du résultat exceptionnel. Désormais, les éléments du résultat exceptionnel sont les seuls produits et charges directement liés à un événement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances. Conformément au règlement 2022-06, le résultat exceptionnel 2024 ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition.
- Les autres charges correspondent notamment pour :
- 982 K€ de perte de change en lien avec l'activité en devise.
 - 147 K€ de perte sur créances irrécouvrables
 - 23 K€ de perte sur cautions irrécouvrables
 - 56 K€ d'autres charges
 - 65 K€ de pénalités, amendes fiscales et pénales

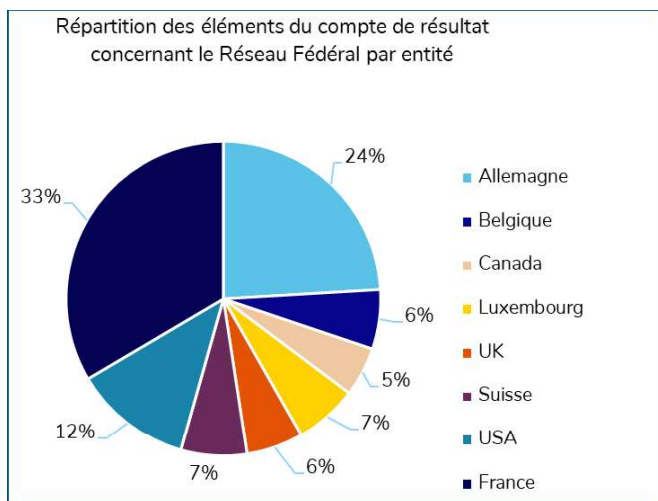
6.3. RÉSULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers correspondent notamment aux différences de change liés à la réévaluation aux taux Banque de France au 31 décembre 2025 des banques et caisses en devises du siège et de l'ensemble de nos programmes.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent à des produits de placements à capital garanti sur du court terme.

6.4. ELEMENTS CONCERNANT LE RÉSEAU FEDERAL

(en milliers d'euros)	Total
Compte de résultat	151.533
Financements et Collecte sur programmes Lyon	143.928
Financements et Collecte sur programmes COB	-
Autres produits (Lyon + COB)	826
Autres charges (Lyon + COB)	833
Soutien aux associations nationales	5.946



Dans le graphique ci-contre, le bureau HI Autriche ainsi que l'Institut HI n'apparaissent pas, car leur part représente moins de 1% du total.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. ENGAGEMENTS DONNÉS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

En application de la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraite acquises par les salariés du siège de la Fédération HI Lyon présents à la date de clôture sont estimées à 411 K€, contre 454 K€ en 2024.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaires
 - Taux d'actualisation : 3,9 %
 - Augmentation annuelle des salaires : 0,2 %
 - Taux de charges sociales : 45 %
 - Âge de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans
- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel
 - Table de mortalité :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE
 - Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS POUR PASSIFS SOCIAUX LATENTS

L'évaluation des passifs sociaux latents relatifs aux programmes et correspondant aux indemnités acquises par les personnels locaux à la date de clôture et qui seraient à verser en cas de fermeture des programmes concernés s'élève à 8.195 K€ pour l'entité fédérale.

7.3. ENGAGEMENTS REÇUS

En 2018, le bail du bureau de Paris a été renouvelé au nom de la Fédération HI. À ce titre, la Fédération HI a reçu une caution du LCL pour un montant de 208 K€.

LCL a émis une garantie à première demande au nom de la Fédération au titre d'un contrat de financement avec le bailleur de fonds AICS pour un montant de 332 K€.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : événements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Dons en nature et prestations gratuites : toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.
- Mécénat de compétence : il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit une prestation de services
 - Soit une mise à disposition de personnel.

L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le

mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.

- Bénévolat : « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :
- Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classements et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet. Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
 - Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un évènement.

Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler les informations des bénévoles dans chaque service. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

8.2. RÉGIME FISCAL

La Fédération Handicap International bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposée sur l'excédent dégagé par son exploitation. Par contre, la Fédération est assujettie sur les revenus de capitaux mobiliers pour un montant de 280 K€.

8.3. INSTITUT HI

Depuis sa création en 1982, Handicap International conçoit et met en œuvre des solutions adaptées aux besoins et aux attentes des personnes handicapées et des populations confrontées à la pauvreté, aux conflits et aux catastrophes.

Dans le respect des valeurs humanitaires attachées à son histoire et son action, la fédération a créé, le 7 août 2015, l'Institut HI qui est partie intégrante du réseau fédéral Handicap International.

L'Institut HI est de droit Suisse et régie par les articles 80 et suivants du code civil suisse pour le compte de ses membres. Son siège est à Genève.

Elle a pour but premier de soutenir les actions de toutes les entités de Handicap International. Elle a notamment pour but de veiller au respect des principes éthiques adoptés par la gouvernance de la Fédération et mis en œuvre par les différentes entités du réseau fédéral HI. L'Institut HI est consulté sur l'évolution de ces principes, ainsi que sur celle de la mission et du champ d'action de Handicap International. Elle participe à titre consultatif, aux réflexions stratégiques organisées par la Fédération. Elle contribue ainsi à la permanence des fondements de l'action et de la raison d'être de Handicap International.

La Fédération HI a attribué à l'Institut HI un capital initial de 50.000 CHF (cinquante mille francs suisse) versé directement par l'association nationale HI Suisse.

Le Conseil de l'Institut HI est composé des Présidents de chacune des entités constitutives du réseau fédéral HI, soit la Fédération et ses associations membres. Ils travaillent bénévolement et gratuitement au sein du Conseil de l'Institut HI.

Le 27 février 2016, une convention de mise à disposition des locaux et une mise en commun des moyens à titre gratuit a été signée entre la Fédération et l'Institut HI, impliquant une mutualisation des coûts engagés. Cette

convention précise les modes de fonctionnement et de répartition des coûts qui entrent en vigueur rétroactivement au 7 août 2015, date effective d'enregistrement de l'Institut HI. La mise en commun des moyens entre la Fédération et l'Institut HI se fait à titre gratuit. En 2025, cette mise en commun est valorisée dans les comptes de la fédération de Handicap International pour un montant de 414 K€.

8.4. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel détaché ou prêté par l'association.

EFFECTIF MOYEN	2025	2024
Permanents Sièges :	336	378
Salariés siège du Réseau Fédéral Handicap International	323	377
Personnel international affecté siège Fédération Handicap International	13	1
Personnel mis à Disposition à d'autres Structures :	13	11
Personnel mis à disposition à d'autres structures	13	11
Personnel Programmes :	250	282
Volontaires affectés Programmes	3	5
Salariés affectés Programmes	10	11
Personnel international affecté Programmes	237	266
TOTAL	599	671

Ces effectifs sont calculés en équivalent temps plein et ne tiennent pas compte du personnel national contractualisé par les programmes.

8.5. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association :

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.



Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s’élève à 296 K€ au titre de l’année 2025.

8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d’euros hors taxes)	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	111
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	169
TOTAL	280

9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	46 169	46 169	40 167	40 167
1.1 Cotisations sans contreparties				
1.2 Dons, legs et mécénat	2	2	30	30
- Dons manuels	2	2	30	30
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	46 166	46 166	40 137	40 137
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	10 078		13 335	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 078		13 335	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	154 325		189 573	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 356		3 280	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	840	840	2 257	2 257
TOTAL	214 768	47 009	248 612	42 424
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	187 864	35 879	222 851	37 979
1.1 Réalisées en France	5 736	1 237	6 318	2 336
- Actions réalisées par l'organisme	5 736	1 237	6 318	2 336
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	182 128	34 641	216 533	35 643
- Actions réalisées par l'organisme	182 128	34 641	216 533	35 643
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 337	2 174	6 209	210
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	954	954	2 908	210
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 383	1 220	3 301	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 909	1 401	14 295	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 920		3 610	
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 650	1 064	1 382	1 382
TOTAL	212 680	40 517	248 347	39 572
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 088	6 492	265	2 852

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	340	340	261	261
- Bénévolat	25	25	19	19
- Prestations en nature				
- Dons en nature	315	315	242	242
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	340	340	261	261
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	80	80	43	43
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	80	80	43	43
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHES DE FONDS	0	0	1	1
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	259	259	217	217
TOTAL	340	340	261	261

9.2. TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU CROD

Ce tableau établit le rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination, selon les instructions de l'Article 432-16 du Règlement 2018-06 du 5 décembre 2018.

Tableau de rapprochement entre les charges de compte de résultat et les rubriques de compte de résultat par Origine et Destination	Mission Sociale		Frais des recherches		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et	Report en fonds dédiés	Total général
	Réalisée en France	Réalisée à l'étranger et pilotage	Générosité du public	Autres ressources				
Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements		0						0
Autres achats et charges externes	1 416	47 546	234	227	1 626			51 048
Aides financières versées par l'entité	379	46 417	0	0	0			46 797
Aides financières versées par l'entité SOUTIEN	579	1 130	0	1 174	3 064			5 946
Impôts, taxes et versements assimilés	226	1 671	40	66	359			2 361
Salaires et traitements	2 195	68 643	383	639	3 750			75 610
Cotisations sociales	917	13 095	157	262	1 546			15 977
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23	1 289	140	26	90	63		1 631
Dotations aux provisions						6 857		6 857
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		90						90
Reports en fonds dédiés							1 650	1 650
Autres charges		725			547			1 273
Intérêts et charges assimilées					2			2
Différences négatives de change		1 520			1 639			3 159
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								0
Impôts sur les bénéfices (VII)					280			280
Total général	5 735	182 126	954	2 393	12 902	6 920	1 650	212 679

9.3. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	35 879	37 979	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	46 169	40 167
1.1 Réalisées en France	1 237	2 336	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 237	2 336	1.2 Dons, legs et mécénat	2	30
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2	30
1.2 Réalisées à l'étranger	34 641	35 643	- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	34 641	35 643	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	46 166	40 137
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 174	210			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	954	210			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 220				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 401				
TOTAL DES EMPLOIS	39 453	38 189	TOTAL DES RESSOURCES	46 169	40 167
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 064	1 382	5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	840	2 257
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 492	2 852	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	47 009	42 424	TOTAL	47 009	42 424

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	41 498	39 398
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 492	2 852
(+) investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	584	-752
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIÉS)	48 575	41 498



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	80	43	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	340	261
- Réalisées en France			- Bénévolat	25	19
- Réalisées à l'étranger	80	43	- Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHE DE FONDS	0	1	- Dons en nature	315	242
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	259	217			
TOTAL	340	261	TOTAL	340	261

9.4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES DU CROD ET DU CER

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par l'association.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui fixe la réglementation comptable applicable au Comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020 et modifié par les règlements ANC n°2020-06 et n°2022-04.

La Fédération HI ne collecte pas directement auprès du grand public ; ce sont en effet les différentes Associations Nationales composant le réseau qui ont la charge de cette collecte auprès du grand public, et transfèrent ces fonds à la Fédération. Ainsi, le CROD et le CER mentionnent les fonds collectés auprès du grand public par les Associations Nationales et transférés à la Fédération. Ils apparaissent dans la rubrique « 1.3 Autres produits liés à la générosité du public ».

Bien que cette réglementation ne concerne que l'Association Nationale France, le Réseau Fédéral HI a pris l'option de l'appliquer également, aux comptes combinés établis sous la responsabilité de la Fédération, y compris son établissement en Belgique. En effet, les comptes combinés de Handicap International sont publiés en France et communiqués notamment aux donateurs de l'association française.

9.5. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS

9.5.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

- À cet effet, la comptabilité analytique de l'association lui permet, notamment : d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coût), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association, notamment les programmes sur le terrain et leurs projets,
- Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement permet la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs de fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

9.5.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels correspondant à chaque activité : salariés du siège de l'association, expatriés (salariés et volontaires) et enfin, le personnel national recruté dans les différents pays.

La base d'affectation, en ce qui concerne le personnel du siège, est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

Quant aux personnels expatriés (salariés et volontaires), l'imputation à chaque programme est réalisée sur la base des temps mission passés sur le terrain en appliquant un coût moyen par mois de présence sur chaque programme, ceci en lien avec la gestion des contrats d'expatriation.

9.5.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par les charges externes à caractère général liés à l'occupation des bâtiments engagées par le siège de l'association et son établissement belge, les frais de télécommunications, les frais informatiques, et les fournitures et consommables. Ces frais comprennent également les charges de personnel.

De par leur nature, ces frais ne peuvent donc pas être imputés directement à chaque activité. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités (missions sociales, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total de ces frais, 3.168 K€, est réparti comme suit :

- Pilotage et services d'appui des actions sur le terrain	1.661 K€
- Actions d'Éducation au développement et Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions et autres missions sociales menées par le siège	387 K€
- Institut HI	35 K€
- Activités de recherche des fonds	197 K€
- Frais de fonctionnement	889 K€

9.5.4. Les Missions sociales

Les emplois des missions sociales à l'étranger, soit 182.126 K€, sont constitués par :

- Dépenses directes engagées sur le terrain dans la mise en œuvre	166.002 K€
- Frais de gestion des missions	17.943 K€
- Autres frais et charges exceptionnelles	-1.819 K€

Les frais de gestion des missions à l'étranger, soit 17.943 K€, concernent :

- | | |
|---|----------|
| - La direction des opérations, le suivi des missions ainsi que les services support (contrôle de gestion et comptabilité programmes) | 7.192 K€ |
| - Le recrutement du personnel international, leur gestion sociale, les frais de formation au départ et continue, ainsi que la veille au respect des politiques RH terrain pour le personnel national et international | 2.386 K€ |
| - La coordination technique et le service support logistique | 8.365 K€ |

Les frais et charges exceptionnels concernant les actions à l'étranger, sont constitués principalement de :

- 1.940 K€ de pertes de change sur les devises dues à la fluctuation des marchés de change et à la dévaluation des devises nationales.
- -2.540 K€ de charges et indemnités à payer ainsi que de dépenses engagées dans le cadre de la fermeture de projets à l'étranger.

Les missions sociales réalisées en France et en Belgique, dont le total s'élève à 5.735 K€, intègrent entre autres :

- La Campagne internationale contre les mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (BASM)
- Le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA)
- Les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes en situation de handicap
- Les projets Atlas Logistique, dont EHRC (European Humanitarian Response Capacity), RELIEF EU (ECHO – 4 volets : Innovation logistique, Relief, UNDAC et partenariat avec Bioport), CDCS (Centre de crise et de soutien) et MAELUX (Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois), ainsi que le partenariat opérationnel avec l'UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination). Des projets d'étude et de développement des nouvelles actions, et de capitalisation des savoir-faire.

Les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition de la mission sociale de l'association, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association dans la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel, de la campagne EWIPA ainsi que ceux de l'Institut HI, en charge des enjeux éthiques, du positionnement et du partage des expériences. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue une des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien.

9.5.5. Les frais de recherche des fonds

Les frais de collecte des dons et legs s'élèvent à 383 K€, et 2.393 K€ sont engagés dans les frais d'obtention et gestion des contrats des financements institutionnels, aussi bien d'origine publique, que ceux provenant des

fondations et du mécénat d'entreprise. Cette gestion est assurée par un seul et même service au siège de l'association, de ce fait, la dissociation de ce coût n'est pas possible.

9.5.6. Les frais de fonctionnement

Ils sont composés des services généraux tels que, la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et une quote-part de la gestion des locaux et des équipements. Ces frais intègrent également la direction générale, la gouvernance de l'association ainsi que les actions de communication internes et externes engagées par la Fédération. Leurs coûts s'élèvent à 12.902 K€.

9.5.7. Le soutien financier aux Associations Nationales du réseau fédéral HI

La mission essentielle des Associations Nationales du réseau est de contribuer à la mise en œuvre des missions sociales, notamment par l'obtention des financements institutionnels et des dons auprès du grand public.

Ainsi, le soutien financier octroyé par la Fédération, est destiné à couvrir les dépenses engagées par les Associations Nationales, en complément des ressources propres, afin de contribuer à leur développement.

Le total de ce soutien est réparti entre les différentes rubriques du CROD, selon ce qu'il finance dans chacune d'elles. Il s'élève, pour 2025, à 5.946 K€ :

- Missions sociales	1.713 K€
- Recherche des fonds : développement des actions de collecte auprès du public	0 K€
- Recherche des fonds : recherche des financements institutionnels	1.163 K€
- Financement des frais de fonctionnement	3.070 K€

9.6. LES RESSOURCES

Le total des ressources, avant reprise des provisions et fonds dédiés reportés, s'élève à 214.768 K€.

9.6.1. Les ressources collectées auprès du public par les Associations Nationales et transférées à la Fédération

Elles s'élèvent à 47.009 K€ et sont issues de l'ensemble des dons, mécénats, parrainages et legs collectés par les associations Nationales et reversées à la Fédération.

9.6.2. Autres fonds privés

Le détail des autres fonds privés, 6.321 K€ est le suivant :

- Financements privés nationaux (AN)	4.484 K€
- Autres Financements privés (*)	1.838 K€

(*) inclus les produits des ventes solidaires et des produits partages

9.6.3. Subventions et autres concours publics

Le total affecté en produits, 154.325 K€, est composé essentiellement de financements internationaux obtenus auprès de l'Union européenne et des Nations Unies, ainsi que des subventions publiques obtenues dans les pays où sont implantées les Associations Nationales.

Organismes Internationaux	53.583 K€
Organismes Nationaux	100.599 K€
Organismes publics nationaux (ANs)	93.949 K€
Organismes publics étrangers	6.649 K€

9.6.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics que privés, octroient une contribution forfaitaire, destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. À ces frais peuvent s'ajouter ceux relatifs au pilotage et aux services support lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions. Cette contribution s'élève à 11.493 K€. Elle vient en priorité financer le soutien aux Associations Nationales sur leurs frais de recherche de fonds (1.163 K€) et leurs frais de fonctionnement (3.070 K€), puis vient participer au financement des frais de fonctionnement de la Fédération (5.548 K€). Le suivi des ressources collectées auprès du public par les Associations Nationales et transférées à la Fédération

Le CROD permet de comprendre les mécanismes d'utilisation des fonds collectés auprès du public par les Associations Nationales et transférés à la Fédération, issus de la générosité du public pour le financement de ses programmes à travers le monde, en sollicitant les bailleurs internationaux.

Pour préserver son indépendance et pérenniser son action, l'association a fait le choix de s'appuyer sur deux sources distinctes de financement de ses programmes :

- L'argent collecté auprès des donateurs,
- Les fonds publics ou privés octroyés par les bailleurs institutionnels.

9.6.5. L'utilisation des ressources provenant du grand public, collectées par les

Associations Nationales et transférées à la Fédération

L'utilisation des ressources provenant du grand public, collectées par les Associations Nationales puis transférées à la Fédération, pour chacune des rubriques du CROD, est calculée par différence entre le total des emplois et les autres ressources affectées (hors collecte), sur la base de la comptabilité analytique.

Au 31 décembre 2025, le solde final de ces ressources non utilisées, s'élève à 48.575 K€, soit une augmentation de 7.077 K€ par rapport au solde initial de l'exercice (41.498 K€).

9.6.6. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Les deux sources de financement de l'association, les fonds collectés auprès du public par les Associations Nationales et transférés à la Fédération d'une part, les financements institutionnels d'autre part, ne sont pas indépendantes, car les bailleurs institutionnels n'accordent le financement d'un programme qu'à une association qui démontre sa capacité d'en autofinancer une partie. Cette démarche est habituelle de la part des bailleurs : la solidité financière est un gage de viabilité pour une association. Sur le total des fonds propres de la Fédération fin 2025 (49.422 K€), 48.575 K€ sont issus de la collecte auprès du public via les Associations Nationales. Ce fonds constitue une sécurité financière pour faire face à des variations de ressources, et pour préserver les missions sociales. Ils permettent en outre, d'avancer la trésorerie indispensable à la mise en œuvre des actions en attendant les versements des bailleurs.

Chaque euro collecté par les Associations Nationales auprès du public et transféré à la Fédération donne davantage de poids et d'arguments à l'association pour solliciter et obtenir des fonds, et se comporte ainsi comme un levier.

9.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié en 2025, sont intégrées en pied du Compte de Résultat en comptabilité générale et du CROD.

Le total des valorisations pour 2025 s'élève à 340 K€. Elles concernent pour l'intégralité des prestations, des mises à disposition gratuites de biens et dons en nature.

10. DÉTAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS

× FINANCEUR / DONOR	AFFECTATION K€ /ALLOCATION K€
TOTAL FONDS INSTITUTIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS / TOTAL PUBLIC AND PRIVATE FUNDS	159.018
Fonds publics internationaux / International publics funds	53.528
Commission Européenne / European Commission	42.630
Commission Européenne / European Commission - ECHO	33.143
Commission Européenne / European Commission - EUROPEAID/ INTPA	8.142
Commission Européenne / European Commission - NEAR	1.344
Commission Européenne / European Commission - Other department	1
Nations Unies / United Nations	10.798
Nations Unies / United Nations - HCR	2 255
Nations Unies / United Nations - OCHA (humanitarian Affairs)	3 033
Nations Unies / United Nations - UNICEF	2 808
Nations Unies / United Nations - UNOPS	315
Nations Unies / United Nations - UNDP	810
Nations Unies / United Nations - Wold Food Programme	651
Nations Unies / United Nations - Education Cannot Wait	555
Nations Unies / United Nations - UNRWA	50
Nations Unies / United Nations - UNESCO	10
Nations Unies / United Nations - UNMHA UNRCO Other	18
Nations Unies / United Nations - UNWHO	253
Autres agences internationales / Other international agencies	100
Fonds publics nationaux / Public national funds	99.558
Fonds publics nationalité AN / Public funds NA nationality	93.412
Fonds publics Allemagne / Public funds Germany	30.803
Fonds publics Belgique / Public funds Belgium	5.685
Fonds publics Canada / Public funds Canada	6.478
Fonds publics France / Public funds France	17.370
Fonds publics Luxembourg / Public funds Luxembourg	7.566
Fonds publics Royaume-Uni / Public funds UK	3.110
Fonds publics Suisse / Public funds Suisse	5.890
Fonds publics USA / Public funds USA	16.510
Fonds publics hors nationalité AN / Public funds other NA nationality	6.146
Fonds publics Australie / Public funds Australia	1.252
Fonds publics Italie / Public funds Italy	1.462
Fonds publics Japon / Public funds Japan	219
Fonds publics Monaco / Public funds Monaco	232
Fonds publics Norvège / Public funds Norway	1.677
Fonds publics Pays-Bas / Public funds Netherlands	1.170
Fonds publics Suède / Public funds Sweden	82
Fonds publics Colombie / Public funds Colombia	52

Fonds privés / Private funds	5.932
Fonds privés nationalité AN / Private funds NA nationality	4.643
Fonds privés Allemagne/ Private funds Germanie	263
Fonds privés Belgique / Private funds Belgium	107
Fonds privés Canada / Private funds Canada	176
Fonds privés France / Private funds France	187
Fonds privés Royaume-Uni / Private funds UK	3.067
Fonds privés Suisse / Private funds Switzerland	570
Fonds privés USA / Private funds USA	273
Fonds privés hors nationalité AN / Private funds other NA nationality	1.289

11. ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Le règlement ANC n° 2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République à ses articles 21, 22, 73 et 75. Elle impose ainsi la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un État étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Des règles de gestion ont ainsi été définies, pour chaque source de revenus et types de flux financiers, pour identifier les ressources et avantages provenant de l'étranger.

Les principales sources de revenus de la Fédération Handicap International proviennent ainsi des bailleurs de fonds et des ressources rétrocédées des associations nationales du réseau HI.

Le total des avantages et ressources en provenance de l'étranger en 2025 s'élève à 161 M€. Ces ressources proviennent principalement de l'Union européenne. La version détaillée de l'état est mise à la disposition du public, sur demande, au siège de l'association, situé 138 avenue des frères Lumière 69008 Lyon.

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES En K€
Total - Etat - Allemagne	36 524
Total - Etat - Australie	984
Total - Etat - Belgique	11 294
Total - Etat - Bermudes	387
Total - Etat - Cambodge	295
Total - Etat - Canada	5 378
Total - Etat - Danemark	233
Total - Etat - Italie	180
Total - Etat - Luxembourg	9 975
Total - Etat - Monaco	280
Total - Etat - Norvège	1 897
Total - Etat - Pays-Bas	631
Total - Etat - Qatar	188
Total - Etat - Royaume-Uni	7 999
Total - Etat - Slovénie	169
Total - Etat - Suède	1 344
Total - Etat - Suisse	10 089
Total - États-Unis	24 240
Autres Pays - Afrique Australe, Centrale et de l'Est	167
Autres Pays - Afrique de l'Ouest	81
Autres Pays - Afrique du Nord	12
Autres Pays - Amérique Centrale et du Sud	78
Autres Pays - Asie Centrale et de l'Est	62
Autres Pays - Asie du Sud	46
Autres Pays - Asie du Sud-Est	3
Autres Pays - Europe et Amérique du Nord	24
Autres Pays - Moyen-Orient	7
Autres Pays - Océan Indien	11
Total - INT - Autres Organisations Internationales	138
Total - INT - Organisations des Nations Unies	11 464
Total - INT - Union Européenne	37 303
TOTAL GENERAL	161 485